

329

DQ15.1.1

Projet de réseau électrique métropolitain de
transport collectif

6211-14-009

ENVOI PAR COURRIEL

Malartic, le 10 août 2016

Monsieur Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur de commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Réponses aux questions complémentaires du 26 juillet 2016 (DQ15) suite
Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la
route 117**

Monsieur,

En suivi à votre lettre du 26 juillet dernier, vous trouverez ci-bas les réponses aux questions complémentaires du 26 juillet 2016 (DQ15).

- *Veillez déposer la carte du réseau cyclable actuel et projeté de la ville de Malartic.*

Réponse : Veuillez trouver ci-joint la carte du réseau cyclable actuel et celui projeté.

- *Il a été mentionné en première partie d'audience publique qu'en plus de la consultation des citoyens tenue en août 2012, il y a eu « une consultation également auprès de la Chambre de commerce et divers partenaires de la municipalité » (M. Martin Ferron, DT1, p. 57).*

- *Qui sont les divers partenaires consultés?*

Réponse : Les divers partenaires consultés sont les suivants :

- Corporation minière Osisko;



- Ministère des Transports du Québec;
- MRC de La Vallée-de-l'Or;
- Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Société de développement économique de Malartic (SDEM);
- CLD de La Vallée-de-l'Or.

- *Quel type de consultation a été faite auprès de la chambre de commerce et de ces partenaires? Ont-ils participé à la rencontre du 16 août 2012?*

Réponse : Des enquêtes (consultation) ont été effectuées par la société GENIVAR en 2010 et 2011 auprès de 20 commerçants et divers intervenants locaux afin de sonder leur opinion au regard d'une voie de contournement versus une voie de déviation de la route 117.

Certains membres de la Chambre de commerce et d'Industrie de Malartic ont participé à la rencontre du 16 août 2012.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Me Gérald Laprise
Directeur général *par intérim* et greffier

GL/gr

Réf. : 114-220

p.j. (2)